Bulletin du SNUipp-FSU du Bas-Rhin Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC affilié à la Fédération Syndicale Unitaire

RÉFORME DES RETRAITES TOUTES ET TOUS ENSEMBLE, JUSQU'AU RETRAIT!

Trop de mépris des classes dirigeantes. Trop de lois restreignant les droits et les libertés. Trop de libéralisme en place de réformes sociales. Trop peu de moyens pour vivre, se loger, se soigner, emmener ses enfants en vacances ou leur payer des études. Trop de bas salaires en début de carrière et pas assez élevés en fin de carrière. Trop de difficultés à enseigner. Trop peu de soutien dans les missions éprouvantes et de plus en plus difficiles des enseignantes et des enseignants. Trop de promesses non tenues. Et puis trop de misère, trop de pauvreté, trop d'enfants à la rue privés d'école, trop de manifestants humiliés, tabassés et défigurés... et beaucoup trop de riches encore plus riches et beaucoup trop de pauvres encore plus pauvres.

Il nous restait le plaisir de faire notre métier... détruit par trop de réformes Blanquer.

Il nous restait une certaine qualité de vie et des droits... détruits par la Loi de transformation de la Fonction publique.

Et il nous restait surtout une retraite, déjà dégradée et repoussée à 62 ans, mais calculée sur les 6 derniers mois (les meilleurs d'une carrière très linéaire) avec un taux de remplacement de 75%

Mais alors là c'est vraiment TROP!

La retraite à points, c'est vraiment trop, non seulement pour les enseignants et les enseignantes, mais pour l'ensemble des salarié·es.

Car cette réforme, c'est celle du TOUS et TOUTES perdants!

Alors la lutte a commencé le 5 décembre avec une manifestation d'une ampleur inédite partout en France, 10 000 personnes dans la rue à Strasbourg. Cette mobilisation a déjà contraint le gouvernement à repousser l'âge d'entrée dans la réforme de la génération 1963 à la génération 1975 mais il ne faut pas s'arrêter en chemin.

La présentation du projet le 11 décembre est à mille lieues des attentes des enseignants. La rupture est consommée. Même les dernières centrales réformistes alliées du gouvernement rejoignent les grévistes.

Contre une réforme injuste, entre jours de grève et mobilisations, en intersyndicale et en interprofessionnel nous irons jusqu'au bout. Nous ne lâcherons rien pour obtenir le retrait de cette réforme inique qui vise la précarisation de la plus grande partie des retraités.

Tous ensemble pour dire le mépris, ça suffit! Tous ensemble, privé et public, pour dire NON! NON à la pauvreté programmée!

SNUipp-FSU 67

4 rue de Lausanne 67000 Strasbourg Tél: 03 90 22 13 15

Courriel: snu67@snuipp.fr Site: http://67.snuipp.fr

STRASBOURG PIC



N°157 Janvier 2020

SOMMAIRE

Edito	1
Retraites	2 - 3
Laïcité	4
Pauvreté	5
Direction	6
GAFAM - AESH	7
LDG et CAPD	8

Encart central : Bulletin d'adhésion

LE DÉBUT DE L'ANNÉE... C'EST LE BON MOMENT POUR ADHÉRER!

BULLETIN D'ADHÉSION **EN ENCART** CENTRAL



AVEC L'ADHÉ-SION PROFITEZ **DE LA CARTE CEZAM 2020** À 1/2 TARIF

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 67. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données aui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez la section départementale du SNUipp-FSU.

Imprimé par nos soins Dépôt légal à parution Directeur de publication : François SCHILL Maquette : Jonathan BOURREAU Bulletin trimestriel

Prix du n°: 0,76 euros / Abonnement : 3 euros ISSN 1248-2218 / CPPAP: 1122 S 08182

MOBILISATION DU 5 DÉCEMBRE 2019 : LES RAISONS DE LA COLÈRE



Chiffres de la mobilisation du jeudi 5/12 - Enquête SNUipp-FSU67

 Nombre de réponses :
 416 écoles
 54% des écoles

 Nombre d'écoles fermées :
 215
 51,68%

 Nombre d'écoles avec + de 2/3 de grévistes :
 244
 58,65%

TOTAL

2722 2029 74,54%

managériales sur profession.

S'ajoutent dès son arrivée le gel du PPCR, le gel du point d'indice, la REmise en place de la journée de carence, à l'opposé d'une revalorisation du métier et des enseignants·es pour, au moins, rattra-

per l'immense retard pris sur nos voisins de l'OCDE.

RETOUR SUR UNE MOBILISATION

Mise à jour du 4/12 - 11h00

Sur les écoles du Bas-Rhin ayant répondu à

l'enquête

e jeudi 5 décembre restera gravé dans les mémoires comme LA grande mobilisation des enseignants·es : sur plus de la moitié des écoles recensées, l'enquête menée tambour battant par le SNUipp-FSU67 démontre la mobilisation : plus de 70% de grévistes, près de 250 écoles fermées. Du jamais vu en terre alsacienne ! Le 5 décembre 10000 personnes sont dans la rue (combien n'ont pu s'y rendre ?) et plus de 50% de la profession en grève annoncé par le gouvernement !

L'enquête n'est que le reflet d'un long travail de terrain : la diffusion d'informations argumentées, les nombreuses réunions d'informations syndicales, les tournées dans les écoles, le travail de terrain de tout le Conseil Syndical et des militants est à saluer ici. Il a permis de clarifier les points sensibles du projet de réforme et surtout de démonter la communication maladive d'un ministre que décidément « on ne mérite pas » : http://snu2.fr/5cjNG.

LE TERREAU DE LA COLÈRE

Si le cœur de la mobilisation s'explique par le rejet d'un projet de réforme des retraites, locomotive du mécontentement, qui attaque brutalement les futures pensions des enseignants·es, le terreau de la colère est immense : depuis son arrivée, le « messie » JM Blanquer ne cesse d'imposer à grande vitesse SA transformation de l'école, méprisant la concertation avec les organisations syndicales et les enseignants·es, niant les apports de TOUTES les recherches, simplifiant à outrance une Ecole bien plus riche et complexe que ce qu'impose ses réformes : loi de la défiance, loi de destruction de la fonction publique, méthodes pédagogiques imposées et présentées comme des recettes miracles qui ont loin d'avoir fait leurs preuves, multiplication des pressions

Sa politique n'est que contradictions : sa prophétie « On ne changera pas les programmes, ni à l'école ni au collège, pour la bonne raison qu'ils viennent de l'être » vole bien vite en éclats. Avec la loi dite de la Confiance qui dans son article 1 exige l'engagement et l'exemplarité des personnels de l'éducation nationale, il prescrit en parallèle un contrôle strict des pratiques et des programmes dans le livre-bible « Orange ». Il impose aux élèves des évaluations chronophages, critiquées par la recherche, pour les classes de CP et CE1 dédoublées (dédoublement possible grâce aux très nombreuses fermetures dans l'ÉDUCATION NON PRIORITAIRE). Puis, réforme de la formation initiale, poursuite à marche forcée et sans moyens supplémentaires de l'école inclusive en créant le subterfuge des PIAL. Son désir de créer les mégas-structures « EPSF » n'a pu être freinée que par la mobilisation massive de la profession au cours de l'année 2019.

Le 6 août 2019, la Loi Dussopt organise la fin du paritarisme dans la gestion des carrières de la fonction publique : les syndicats n'auront plus accès aux projets d'affectations et de promotions, ce qui anéantira toute transparence, équité et... confiance. Cette loi généralise par ailleurs la contractualisation dans la fonction publique, ce qui isolera et paupérisera encore davantage les personnels.

Les effets de toutes ces réformes ont eu des conséquences dévastatrices sur l'état des enseignants·es, des directeurs·trices : épuisés·es, écœurés·es, démotivés·es, déclassés·es... allant pour certains jusqu'à l'irréparable. Dans beaucoup d'écoles cela fait trop longtemps qu'il ne fait plus « bon vivre ».

Le SNUipp-FSU se bat pour une toute autre politique, pour une retraite digne, pour une revalorisation des salaires et des carrières sans contrepartie, pour qu'enfin l'État et l'Éducation Nationale fassent réellement confiance à ses enseignant·es.



ATTAQUES SUR LE DROIT DE GRÈVE

70% de grévistes, du jamais vu dans le Bas-Rhin. L'administration le sent et tente d'intimider les collègues avec des interprétations illégales du droit de grève : après la très contestable mise en place du SMA et de sa déclaration d'intention 48h avant, il faudrait maintenant prévenir son IEN lorsqu'on choisit finalement de faire son service http://snu2.fr/4kclA. Certains IEN essayent même d'imposer un formulaire de déclaration d'intention officiel » qui se révèle caduque http:// snu2.fr/20xcN. Plus grinçant, c'est tellement facile de s'attaquer aux plus précaires, l'administration veut réquisitionner les AESH pour assurer le SMA tout en les dissuadant de faire grève http://snu2.fr/4gTBF!





Pierre FRIEDLEMEYER



Richarde CLAUSS

UNE SEULE VOLONTÉ : RETRAIT DU PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES !

u lendemain de la nouvelle journée de grève nationale et alors que des milliers de manifestants et de grévistes réclament le retrait du projet de réforme des retraites du gouvernement, Philippe a présenté son projet.

Les conséquences, on les connaît : fin du régime général et des régimes spéciaux (dont le code des pensions civiles et militaires des enseignant·es) au profit d'un « système de retraite universel », allongement « obligé » de l'âge de départ à la retraite (avec l'instauration de l'âge pivot), chute dramatique des montants des pensions et des retraites (puisqu'ils seront désormais calculés sur l'ensemble de la carrière professionnelle), remise en cause des droits et des avantages familiaux.

Loin d'écouter la colère des Français dont les 2/3 rejettent cette réforme, Philippe ne retire pas son projet. Il n'y renonce pas. Il propose tout juste de le retarder et de le différer.

Pourtant, le mouvement de grève et de manifestations a été puissant le 5 décembre. La reconduction des grèves dans plusieurs secteurs d'activités, établissements et écoles ; les grèves qui ont suivi montrent que la mobilisation s'enracine pour le retrait du projet du gouvernement de retraite par points et de son système de retraite universel.

Face à la puissance de ce mouvement venu d'en bas, le gouvernement cherche à diviser :

- Diviser en décrochant les enseignants du mouvement. Ainsi, vendredi 6 décembre, Blanquer a annoncé une revalorisation de 400 millions d'euros annuels. Cela représentera 37€ bruts par mois et par enseignant! Et encore : augmentation passera par augmentation de salaires et de primes, et sera fonction de l'âge et de l'activité des enseignants.
- Diviser modifiant quelques aspects paramétriques de sa réforme. Ainsi, la 1ère génération concernée par la mise en place de la réforme serait celle de 1975.

Mais nous ne sommes pas dupes. Et nous refusons de nous laisser diviser par les clauses et « petits cadeaux » du gouvernement. Car derrière eux, il maintient sa réforme... en l'aménageant ici ou là.

Mais dans les faits : il reste déterminé à mettre en œuvre un système de retraite universel, avec une retraite par point.

Dans les faits, même repoussées, les conséquences d'une telle réforme restent!

C'est pourquoi la FSU, réunie en congrès, exige le retrait du projet du gouvernement de système universel de retraite et de retraite par points.







NI DISCRIMINATION NI RACISME À L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

e ministre Jean-Michel Blanquer, confronté à un rejet massif de sa politique éducative et de ses méthodes de la part des enseignant-🗕 es, tente de détourner le regard en rouvrant un « débat sur le voile ». La recette est éculée, mais elle fonctionne encore très bien : rien ne pouvait mieux faire diversion sur les questions relatives à l'école.

Non seulement le ministre bafoue son devoir de neutralité, mais « l'affaire » prend une ampleur inattendue avec la proposition de loi LR qui modifierait le code de l'Education en étendant l'interdiction de la loi de 2004 "aux personnes qui participent, y compris lors des sorties scolaires, aux activités liées à l'enseignement dans ou en dehors des établissements".

Cette interdiction qui vise uniquement certaines mères d'élèves, empêchera celles-ci de s'associer à la vie de l'école. Si le port d'un foulard ne permet plus d'accompagner une sortie scolaire, il empêchera également toute activité au sein de la classe. Ces mamans se verront interdites de « bricolage » ou de « confection de gâteaux ». Elles ne pourront plus tenir l'un des stands de la fête de l'école...

Or, dans de nombreux quartiers, ce sont bien ces mères -là qui sont en première ligne de la défense de notre école publique. Ce sont elles qui manifestent contre les fermetures de classes, nous ne pouvons accepter qu'elles ne soient pas reconnues dans leur rôle de pa-



Les accompagnant-es n'ont pas vocation à représenter l'institution, elles et ils sont les parents, les familles de nos élèves. Elles et ils ont le droit, de s'habiller comme bon leur semble, la loi française les y autorise.



Photo: MK—LesInrocks.com

Interdire a priori que les mères portant un foulard accompagnent une sortie ou une activité scolaire c'est agir contre une catégorie précise de la population, et cela s'appelle de la discrimination, du racisme. En outre, c'est également et avant tout s'en prendre aux femmes : nous, militantes et militants de la FSU, exprimons ici notre refus catégorique d'une injonction sur le corps et le comportement des femmes.

Le port du foulard relève autant d'habitudes culturelles que religieuses. Il faut continuer à faire confiance aux équipes enseignantes pour gérer les relations aux familles : de la même manière que les enseignant·es savent très bien assurer les nécessités de sécurité des enfants (une équipe ne sortira pas avec un parent imbibé d'alcool ou assommé de médicaments par exemple), elles et ils sauront distinguer les personnes pratiquant le prosélytisme, avec ou sans foulard.

Ne nous y trompons pas, aucun « radicalisme » ne sera entamé par une telle interdiction ; en revanche, c'est bien les droits et les libertés des femmes que cette proposition de loi veut restreindre, en dévoyant le principe de laïcité.



Catherine LE DUFF



LA PAUVRETÉ FRAPPE À NOS PORTES... ET NOUS REGARDONS AILLEURS!

a pauvreté frappe à nos portes... et nous regardons ailleurs! Elle est sur la pelouse des Ducs d'Alsace à Strasbourg, le long du périphérique et à toutes les bretelles d'autoroute partout en France, dans les îles, dans les villes et dans les campagnes... dans la rue, sur les barricades des ronds-points et jusque dans nos écoles.

«Quand les riches volent les pauvres, on appelle ça les affaires. Quand les pauvres se défendent, on appelle ça de la violence.». Qu'est-ce qui a changé depuis Mark Twain? Pas grand chose. Les trente glorieuses ont explosé sous le choc pétrolier, la mondialisation et le libéralisme débridé de la fin du 20e siècle. La politique fiscale et les lois votées depuis l'arrivée de Macron au pouvoir ont favorisé une partie de la population, les 10 % les plus riches. Les dernières données de l'Insee montrent un accroissement du taux de pauvreté qui atteindrait en France son niveau le plus élevé depuis 2011, avec plus de 5 millions de pauvreté.

Les inégalités de revenus sont à la hausse et les 10 % les plus pauvres voient leurs revenus encore diminuer avec le rabotage systématique des aides et des minima sociaux et la mise à mal des systèmes de solidarité comme la catastrophique réforme de l'assurance chômage... Un plan pauvreté ? Mais de qui se moque-t-on quand dans le même temps un étudiant à bout de conditions de vie précaires s'immole par le feu ou qu'on divise par deux les fonds sociaux destinés à faire face aux situations difficiles que peuvent connaître certains élèves ou leurs familles ? Et que penser de la disparition programmée de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, acquis de la loi de 1998 de lutte contre les exclusions, organisme indépendant dans le choix de ses thématiques d'étude.

Cette violence de la société impacte aussi l'école et nos élèves. Des chiffres qui font froid dans le dos : 3 millions d'enfants vivent dans des familles pauvres. Une précarité qui souvent les empêche de travailler à la maison, de se concentrer à l'école, de «vivre ensemble» avec les autres enfants et qui fait imputer trop souvent leurs mauvais résultats à des déficiences cognitives. Des pe-



tits déjeuners en Éducation prioritaire, mesure-phare du plan pauvreté du gouvernement ? Comme le soutient Louis Maurin de l'observatoire des inégalités «La médiatisation de la pauvreté des enfants croît en fonction du désintérêt pour celle de leurs parents». Si des mesures spécifiques peuvent être prises pour les enfants c'est avant tout de la pauvreté de leurs familles dont il faut s'occuper. Lorsqu'on sait que le logement constitue le principal souci des familles pauvres, et le principal poste de dépenses des familles aux revenus faibles et moyens, il serait temps de développer une politique du logement digne d'une société humaine plutôt que de réduire les APL.

De toutes parts, on souligne le caractère inégalitaire de l'école française et son incapacité à compenser les inégalités sociales. Comme le dit Bernard Lahire «l'école ne peut rien au fait qu'un enfant n'ait pas bien dormi, ni bien mangé, que ses parents ne soient pas dotés en capital scolaire et n'aient pas de pratiques culturelles rentables scolairement». Alors qu'est-ce qu'on fait ? Va-t -on laisser Blanquer et Macron réduire les ambitions de l'école pour les élèves des milieux populaires, en éducation prioritaire et ailleurs ? Laisser se développer des méthodes qui n'assureront rien d'autre que quelques automatismes pour ces élèves alors que c'est l'entrée dans la culture écrite qu'on leur interdit ? Refusons cette assignation à résidence pour les enfants pauvres et exigeons des moyens à la hauteur de l'ambition d'une école vraiment démocratique.

Virginie SOLUNTO







DIRECTION : LE PASSAGE AUX ACTES...C'EST POUR BIENTÔT ?



a disparition tragique de notre collègue Christine Renon a provoqué une vive émotion dans toute la profession.

Au-delà de la peine qu'a suscitée son acte désespéré, il a posé nombre de questions sur les conditions de travail des directrices et directeurs d'école, des enseignant.es et de tous les personnels qui font vivre les écoles.

Les réactions, tardives, du Ministre n'ont pas été à la hauteur de ce drame.

Cela fait plusieurs années que la question de la direction est au centre de discussions de groupes de travail ministériel et académique. Paroles, paroles!

Pour sa part, l'IA-DASEN du Bas-Rhin a reçu les organisations syndicales le 3 décembre à la demande du ministère. Elle a pu faire un point d'étape départemental :

- Moratoire sur les enquêtes jusqu'au début de l'année 2020
- Octroi d'une journée de décharge supplémentaire d'ici la fin janvier 2020
- Synthèse des remontées des IEN suite aux rencontres avec les directions dans les circonscriptions lors du conseil d'IEN du 12 décembre.
- Réactivation prochaine du GT académique sur la simplification des tâches

Ces premières initiatives tentent de masquer une triste réalité. L'octroi de la journée de décharge supplémentaire se fera au détriment d'autres besoins (formation, remplacement...).

Par ailleurs, tout ce qui concerne les demandes de temps de décharge, de rémunérations et d'aides aux écoles est du ressort du Ministère.

Suite à l'enquête nationale le Ministre devrait faire des annonces en 2020.

Des groupes de travail sont programmés jusqu'à la fin de l'année scolaire :

- Janvier : GT allègement des tâches administratives
- Février : Temps pour la direction et la structure de l'école
- Mars/Avril : Rémunérations et régime indemnitaire

Nous espérons que le Ministre passera enfin de la parole aux actes ! Mais à ce jour, c'est toujours « l'école de la défiance » qui est notre quotidien.





STATUT D'ÉTABLISSEMENT OU DE DIRECTEUR-TRICE : UNE BONNE RÉPONSE ?

a majorité des directeurs-trices sont reconnu-es dans leur «autorité», leur «crédibilité» par leurs équipes parce qu'ils-elles sont aussi des pairs parmi les pairs ; c'est une spécificité du 1er degré et une richesse qui font reposer le fonctionnement de l'école sur le collectif de travail. Et avec un statut ? Le directeur serait alors un maillon hiérarchique supplémentaire aux ordres de l'institution. Augmentation des responsabilités, perte d'autonomie, sont à craindre sans avoir plus de moyens pour répondre aux nouvelles contraintes.

UN STATUT QUI ISOLE

Des nouveaux outils viendraient s'interposer entre eux et l'équipe enseignante. Au final, un tel statut éclaterait les collectifs de travail, et renforcerait la solitude tant dénoncée dans la fonction de direction. Cela modifierait profondément la nature même de l'École. Ne nous trompons donc pas : le statut est avant tout un outil au service de la réorganisation territoriale des structures de

l'Éducation Nationale et du nouveau management public, très loin de répondre au besoin légitime de reconnaissance et aux préoccupations actuelles des directeurs-trices.

Retrouvez la publication du SNUipp-FSU pour plus de détails :

http://snu2.fr/2XVt2





DE LA TRAÇABILITÉ TOUT AU LONG DE LA VIE...

🐧 n ce début d'année, les élèves de CP/CE1 ont passé des évaluations. 🛭 S'il est indispensable d'en questionner le bienfondé, leur corollaire - un fichage organisé doit être également être dénoncé. Les réponses de tous ces élèves ont été saisies en ligne, sur un site internet géré par une société privée (OAT) pour le compte de l'Education Nationale. Pouvons-nous sans souci accorder une confiance aveugle à une société privée pour gérer des données publiques ? De plus, il s'avère que le serveur des évaluations nationales de CP et CE1 (près de 1.6 million d'écoliers) est hébergé à Dublin en Irlande. Enfin, comme un malheur ne vient jamais seul, il est confié aux bons soins d'Amazon (source : site officiel

www.education.gouv.fr, recher-

cher « Amazon »).

Comment ne pas s'étonner du choix du gouvernement français ? En effet, ce serveur d'une entreprise des GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft), célèbre par sa capacité d'exploiter les données qui lui sont confiées, ne paie pas les impôts dont il est redevable. En manquant impunément à ses obligations, il prive le service public de financement. Signe des temps également : le précédent directeur du numérique éducatif, après avoir envisagé la transmission des données des élèves aux entreprises du GAFAM est parti travailler... chez Amazon. Collusion d'intérêts ? Plusieurs parents ont tenté d'accéder aux données personnelles de leurs enfants pour exercer leurs droits d'accès, de rectification, de



degooglisons-internet.org

limitation et d'opposition au traitement des données en remplissant un formulaire sur le site www.education.gouv.fr/ evaluations-droits

A ce jour, aucune réponse n'a été fournie par le ministère. Nous encourageons l'ensemble des parents des élèves concernés

à effectuer cette démarche.



Michaël CLAVELIN

A.E.S.H., DÉFENDEZ VOS DROITS !

r

e **20 novembre 2019**, une mobilisation nationale des AESH sur tout le territoire a été organisée par le SNUipp-FSU au sein d'une intersyndicale.

Les annonces pour la rentrée n'y auront rien changé. La situation des accompagnants.es des élèves en situation de handicap continue de se dégrader : temps incomplets subis, non-renouvellements importants, affectations compliquées, besoin de formation et de statut pérenne. La mutualisation recherchée par les PIAL entraîne une flexibilité (les AESH se partagent davantage d'enfants et peuvent intervenir de la maternelle au collège dans les PIAL inter-degrés) et une inquiétude légitime quant à la qualité de l'accompagnement mené.

Face à cette situation, le SNUipp-FSU 67, avec les AESH, revendique la création d'un véritable statut de la fonction publique et une revalorisation immédiate salariale.

La grève du 5 décembre aura une nouvelle fois montré que même si les AESH ont les mêmes droits syndicaux que les enseignants, ces derniers ont été bafoués avec des demandes aberrantes de l'administration avec, par



exemple, leur présence requise lors du SMA. Nous rappelons que les AESH ne sont pas mobilisables pour effectuer un service qui relève du périscolaire dans son école d'affectation (service d'accueil organisé par les mairies).

Le SNUipp-FSU 67 s'organise pour mieux répondre à vos attentes spécifiques : organisation de réunions d'informations syndicales et de stages, permanence téléphonique,

formation des permanents·es à la problématique spécifique des AESH. N'hésitez pas à nous contacter!



Mélanie CHRISTOPHEL



LIGNES DIRECTRICES DE GESTION : LA FIN DU PARITARISME

SERVICES PUBLICS

Tout Doit Disparaitre!

a loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique transforme profondément le statut des fonctionnaires et des enseignants. Avec cette loi, le gouvernement sous prétexte de « moderniser » le fonctionnement, empêche toutes vérifications de la part des représentants des personnels, des procédures de mutations et d'avancement des enseignants.

Désormais ce sont les lignes directrices de gestion (LDG) mobilité qui fixeront le fonctionne-

ment du mouvement et des permutations. Elles étaient présentées par le ministère le 5 novembre dernier aux organisations syndicales à l'occasion d'un Comité technique ministériel (CTM). Refusées à l'unanimité, les "lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels " de l'éducation nationale sont immédiatement publiées au B.O.

Elles instaurent de nouvelles modalités qui

ne garantiront plus la transparence et l'équité d'abord dans les opérations de mutation (dès le 1er janvier 2020) et ensuite sur les carrières, livrant ainsi les collègues à l'arbitraire de la hiérarchie et à l'opacité.

La mobilité se verra en grande partie gérée sous la houlette exclusive de l'administration par le biais d'application numérique. Elle prévoit la multiplication des postes à profil, l'extension des vœux « larges », l'harmonisation des règles entre les départements au mépris de leurs spécificités, le dessaisissement des commissions paritaires (CAPD) dans la vérification de la procédure utilisée par l'administration alors même qu'il reconnaissait utile le double regard apporté par l'expertise des représentants des personnels : de fait, les enseignants vont se retrouver bien seuls face à un mouvement dont la transparence et l'équité des opérations ne seront plus garanties.

Durant les démarches de mutation, seule l'administration communique avec l'agent et est censée lui apporter conseils et aide personnalisée. Sachant qu'il n'est pas prévu d'augmenter le nombre d'administratifs pour gérer cela, il est fort probable que très vite l'administration soit débordée. Premier couac, pour les permutations, des erreurs dans les barèmes à cause d'un mauvais pa-

ramétrage du calculateur.

La procédure ne pourra plus être vérifiée par les représentants du personnel au regard des textes.

Après la décision de mutation, l'enseignant qui n'obtiendrait pas satisfaction à la mutation pourra attaquer l'administration devant le tribunal administratif en faisant un recours. Dans ce cadre, ils peuvent choisir un représentant désigné par une organisation syndicale représentative de

leur choix pour les assister.

Cette réforme met ainsi les enseignants et personnels sous la gestion directe et sans contrôle, de leur hiérarchie. C'est un tournant dans le statut des fonctionnaires de l'Education nationale qui est en train de se produire et semble se diriger vers un management individuel.

Le SNUipp-FSU reste déterminé à accompagner l'ensemble des personnels, à les informer et à défendre leurs droits à chaque moment de leur carrière, dans le respect d'un traitement équitable et transparent pour toutes et

tous! Plus que jamais, c'est la force du collectif qui permettra de s'opposer à la destruction du statut de la fonction publique.

Myriam BRANDT



CAPD DU 18 NOVEMBRE 2019 : FORMATION CONTINUE

e plan de formation 2019/2020 à l'image des précédents montre une offre peu diversifiée et peu attractive car elle a pour ambition de répondre aux objectifs ministériels (inclusion, ASH, REP+...) mais pas aux besoins du terrain. Mais pour les rares candidats qui se sont portés volontaires, bonne nouvelle : beaucoup de chance d'être reçu. La règle d'or de l'administration étant : disparition de la formation sur temps scolaire sauf pour les enseignants de REP et ceux qui n'ont pas besoin de remplaçants (maîtres spécialisés).

Cette année est marquée comme pour les insectes et les oiseaux par un effondrement massif des candidats à la formation continue. Le nombre de candidatures déposées pour les stages chute par rapport à l'an passé, passant de 378 à 212 candidats pour un stage à public non désigné. Cette baisse importante est un indicateur majeur de ce que les enseignants trouvent en termes d'intérêt personnel et professionnel pour le plan de formation.

Le SNUipp-FSU revendique des moyens supplémentaires pour la brigade départementale dédiée à la formation continue.



Myriam BRANDT